

[Text]

ment, back in the mid-thirties, got into the business, and it continues to be a reason why we stay in that business.

Shared costs: Some of the projects are shared costs. In almost all cases where they are shared with provincial governments, PFRA does the implementation and collects the share from the provincial governments. In terms of visibility, I think visibility is rather good, and again Mr. Hargrave or others may wish to comment. Partly because it is implemented directly, but also because the agency has been around for a long time and has been seen to be doing things for a long time, the visibility is fairly high from this type of effort.

You mentioned arrangements with other departments. I think the main one would be with the Departments of National Defence and Environment on the Suffield pasture in Alberta. That is a lease, which I think has two more years to go, whereby a part of the Suffield military reserve has been set aside to operate as a community pasture. The ranchers are quite satisfied with this because it provides a pasture nearby where one did not exist before. The environmental people are happy because it provides for better wildlife management, particularly for the antelope along the river, and National Defence is quite happy because it provides some management, particularly of the wild horses that are in that range. I think that has about two more years to go, and we will be talking to National Defence and Environment about possibly extending that.

**Le président:** Madame Beauchamp-Niquet.

**M<sup>me</sup> Beauchamp-Niquet:** Une dernière question. En ce qui concerne les barrages dont il a été question, est-ce que le contrôle de ces barrages-là est de juridiction provinciale ou municipale, ou les deux?

**Mr. Collinson:** In most cases they come under provincial jurisdiction after they have been constructed. Normally we will construct them and operate them for one year to ensure they are functioning properly; then they are turned over to the provincial governments or, in some cases, to a local authority for the ongoing management. The only exception I can recall offhand is the South Saskatchewan dam, where there was a special agreement that PFRA operate the dam for 10 years following construction because it is such a large dam. More recently we are operating it on behalf of the Saskatchewan government because it is rather a complicated structure. But, in virtually all cases, once completed they are turned over to the provinces for management.

[Translation]

principale raison pour laquelle le gouvernement fédéral les a créés dans les années 30 et c'est toujours la raison pour laquelle ils ont été maintenus jusqu'à ce jour.

Parlons maintenant des programmes à frais partagés. Dans la plupart des cas où ces frais sont partagés par les gouvernements provinciaux et le fédéral, c'est l'Administration du rétablissement agricole des Prairies qui s'occupe de la mise en oeuvre et de recueillir les sommes provenant des administrations provinciales. Par ailleurs, ces programmes sont assez bien connus. Encore une fois cependant, M. Hargrave ou quelqu'un d'autre voudra peut-être faire certaines observations là-dessus. Cette connaissance de la part du public tient partiellement au fait que le programme des mises en oeuvre directement mais également parce que l'Administration existe depuis longtemps et est perçue comme un organisme actif depuis de nombreuses années. On en a donc une assez bonne connaissance.

Vous avez mentionné des ententes avec d'autres ministères. À cet égard, la principale est intervenue avec les ministères de la Défense nationale et de l'Environnement au sujet des pâturages de Suffield en Alberta. En vertu de cet arrangement, un bail arrivant à échéance dans deux ans, une portion de la réserve militaire de Suffield sert de pâturage collectif. Des propriétaires de ranchs sont tout à fait satisfaits de ce genre d'arrangement qui leur donne des pâturages à proximité de chez eux alors qu'ils n'en n'avaient pas auparavant. Quant aux écologistes, ils sont heureux parce qu'un tel projet assure une meilleure gestion de la faune, particulièrement les antilopes longeant la rivière. En outre le ministère de la Défense nationale est très satisfait étant donné que cela s'occupe quelque peu des chevaux sauvages de la région. Une fois ces deux prochaines années écoulées, nous discuterons à nouveau avec les ministères de la Défense nationale et de l'Environnement afin qu'on puisse prolonger cette entente.

**The Chairman:** Mrs. Beauchamp-Niquet.

**Mrs. Beauchamp-Niquet:** I have a last question concerning the dams mentioned. Is the control of those dams a provincial or municipal jurisdiction or both?

**M. Collinson:** Dans la plupart des cas, la surveillance de ces barrages relève des provinces, une fois la construction terminée. D'habitude nous nous occupons de leur construction puis de leur fonctionnement pendant un an afin de nous assurer que tout fonctionne bien. Ensuite, ils sont cédés en permanence aux administrations provinciales ou parfois, à une municipalité. Il n'y a qu'une exception à cela dont je me souviens, il s'agit du barrage de la rivière Saskatchewan sud. On a alors entendu une entente d'après laquelle l'Administration du rétablissement agricole des Prairies s'occuperait du fonctionnement du barrage pendant 10 ans après la construction étant donné les vastes proportions de l'ensemble. Un peu plus récemment, si c'est encore nous qui nous occupons de son fonctionnement, de la part du gouvernement de la Saskatchewan c'est parce que sa structure est plutôt complexe. Dans à peu près tous les cas cependant, une fois la construction terminée, le fonctionnement de ces ouvrages est assuré par les provinces.